

## VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN LICENCE 3 PRO AGRICULTURE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DURABILITÉ

### EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, y compris la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard :

**SERVEUR OUVERT DU 2 AVRIL AU 10 MAI 2019**

**RENOI DU DOSSIER OBLIGATOIREMENT  
ENTRE LE 10 MAI ET LE 24 MAI 2019**

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**UFR Sciences Vie Terre Environnement**  
 Faculté des Sciences Gabriel  
 6 bd Gabriel – 21000 DIJON  
 Contact : pierre-yves.collin@u-bourgogne.fr

**Département Agronomie, Agroéquipement  
 Elevage, Environnement**  
 26 bd Dr Petitjean BP 87999 – 21079 DIJON  
 Contact : n.chemidlin@agrosupdijon.fr

**Lycée Olivier de Serres**  
 21 bd Olivier de Serres  
 BP 42 – 21801 QUETIGNY  
 Contact : samuel.baroni@educagri.fr

## INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN L3 PROFESSIONNELLE

### **AGRICULTURE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DURABILITÉ**

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

**Date limite de renvoi du dossier : Entre le 10 MAI et le 24 MAI 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en L3 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

<b>choix 1 :</b>	<b>choix 3 :</b>
<b>choix 2 :</b>	<b>choix 4 :</b>

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
 Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre la L3 PRO ADNT en formation continue<sup>(1)</sup> ?  Oui  Non  
(1) concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et ont donc quitté la formation initiale (études).

Envisagez-vous de suivre cette L3 PRO en **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** ?  
 Oui  Non

Renseignements contrat de professionnalisation : <http://sefca.u-bourgogne.fr/alternance/contrat-de-professionnalisation.html>

Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non  
 Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

**Langues vivantes :**  
 Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

**CANDIDATURE EN L3 PRO ADNT - 2019 / 2020**  
**Fermeture du serveur de saisie des dossiers : 10 mai 2019**  
**Renvoi du dossier entre le 10 et le 24 mai 2019**  
**QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

<b>MA CANDIDATURE</b>		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les instructions</li> <li>- Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives</li> </ul>	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <b>entre le 10 mai et le 24 mai 2019.</b>
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR à l'adresse ci-contre :	<b>Université de Bourgogne</b> <b>UFR SVTE</b> <b>Scolarité / L3 P ADNT</b> <b>6 bd Gabriel</b> <b>21000 DIJON</b>
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer <u>à la scolarité</u> aux heures d'ouverture du bureau (8 h 30/12 h – 13 h 30/17 h), <b>entre le 10 mai et le 24 mai 2019.</b>	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. <b>NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.</b>
6. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>02 AVRIL 2019</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat le 10 mai 2019 et date du renvoi du dossier par courrier : entre le 10 MAI ET LE 24 MAI 2019 à minuit</b></li> </ul>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après le 10 mai 2019, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
7. Quelle est la capacité d'accueil de la L3 Pro ADNT ?	La capacité d'accueil est de 20/25 étudiants.	
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</b> que vous allez éditer. <b>UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.</b>	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S4</b>

		AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre candidature sera néanmoins étudiée.
9. J'étudie à l'uB, en licence ou DUT. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (photocopies en noir et blanc).	
10. Je voudrais faire cette L3 PRO en contrat de professionnalisation, où puis-je me renseigner ?	Renseignements contrat de professionnalisation : <a href="http://sefca.u-bourgogne.fr/alternance/contrat-de-professionnalisation.html">http://sefca.u-bourgogne.fr/alternance/contrat-de-professionnalisation.html</a>	Mettez-vous en contact avec le SEFCA (service de formation continue de l'université), dès que vous avez trouvé une entreprise d'accueil. Tél. : 03 80 39 51 82
11. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
12. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
13. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	<b>Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.</b>	<b><u>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u></b>
14. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 21 masters 1 ou 2 différents, et 8 niveaux de licences. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>
15. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 24 MAI 2019</b>
16. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat début juillet 2019. Soyez patients...	<b>Une réponse vous sera envoyée par mail début juillet 2019. Il est inutile de téléphoner pour demander la date de publication des</b>

		résultats, nous ne la connaissons pas à l'avance.
17. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Le jury procède à des entretiens d'admission, il faut donc se rendre disponible fin juin/début juillet 2019.	
18. Y aura-t-il une liste complémentaire ?	Oui. Vous y serez classé(e). Le jury peut prononcer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'admission</li> <li>• L'admission avec contrôle de connaissances</li> <li>• L'admission avec obligation de contrat de professionnalisation</li> <li>• Le placement en liste complémentaire</li> <li>• Le refus.</li> </ul>	Les décisions sont souveraines. Il n'y aura <b>pas de deuxième vague</b> de recrutements. Vous pourrez <b>suivre en ligne la progression de la liste complémentaire</b> , il est inutile de contacter le secrétariat pour connaître les possibilités d'évolution, elles ne sont pas connues.
19. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	<b>NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>
20. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	<b>NON.</b> Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S4 du DEUG ou BTS ou DUT en cours), vous devez nous en adresser une copie <b>AINSI QUE CELLE D'UNE ATTESTATION DE REUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) ou de votre <b>RELEVÉ DE NOTES D'EXAMEN DU BTS.</b>	<b>Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT dans les dates imparties, ou déposez-le au secrétariat pédagogique (mêmes dates).</b>
21. J'ai été refusé(e) dans la filière, est-il possible de récupérer les pièces de mon dossier ?	<b>OUI.</b> Vous avez jusqu'au 31/12/2019 pour nous envoyer une enveloppe A4 libellée à votre nom et adresse, et affranchie à 3,44 € (pour la France métropolitaine) accompagnée d'une demande de renvoi de vos pièces justificatives fournies (relevés de notes, copies de pièces d'identité, etc). Au-delà de cette date, les dossiers refusés sont détruits.  Cette enveloppe peut également être glissée dans votre dossier de	<b>Pour les autres destinations que la France métropolitaine, nous consulter pour connaître l'affranchissement à prévoir sur l'enveloppe.</b>

	candidature pour servir en cas de refus.	
22. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en L3 PRO ADNT, vous devez impérativement, et avant le <b>15 juillet 2019 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDDIAT.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul>	<p><b>Au-delà du 15 juillet 2019, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</b></p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p>
23. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en L3 PRO ADNT ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>15 juillet 2019</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.	
24. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>
25. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 08/07/2019 à 14 h et jusqu'au 21/07/2019 inclus. Il rouvrira ensuite du 26/08 à 14 h au 22/09/2019 pour les nouveaux arrivants à l'uB.</p>	<p><b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b></p> <p><b>En juillet ou fin août, les étudiants déjà à l'uB pourront s'inscrire sur leur ENT jusqu'à la date de la rentrée.</b></p>
26. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée de la L3 PRO ADNT aura lieu le <b>09 septembre 2019</b> (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	<p>Date des rentrées en ligne :</p> <p><a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/</a></p>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Accès à la fiche filière de la formation :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence-pro/ff-agriculture-durabilite-nouvelles-technologies.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme **doit** être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise n'ont pas disparu. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.